



Mode d'envoi :
- LR RR097919709BR
- courriel à
contact@inshea.fr

Monsieur le Directeur
INSHEA
58-60, avenue des Landes
92150 SURESNES
France

20210622 AA_Education_Formations-Autisme_{INSHEA} Rappel de demandes de précisions concernant la disponibilité et l'accessibilité de vos formations autisme

Rappel de demandes de précisions concernant la disponibilité et l'accessibilité de vos formations en matière d'autisme

*L'Alliance Autiste est une association d'autistes pour la liberté et la défense des autistes et pour l'application de la [CDPH](#) en France.
Nous défendons les intérêts des personnes autistes car nous défendons effectivement les principes et l'application de la CDPH.*

Le 22/06/2021

Monsieur le Directeur

Nous vous invitons à nouveau à prendre connaissance de notre demande de précisions relativement à la disponibilité et à l'accessibilité de vos formations concernant l'autisme, que nous complétons par quelques autres demandes d'informations à ce sujet.

1. Rappel des demandes d'aménagements raisonnables nécessaires

Soit dit sans vouloir vous offenser, nous ne pouvons qu'aimablement insister à nouveau pour requérir de votre institution qu'elle prenne les dispositions adéquates pour diminuer ou faire cesser les troubles de la communication en émanant, qui empêchent nos légitimes demandes d'informations de prospérer.

2. Précisions sur certaines bases de nos demandes d'informations

Notre présente demande d'informations s'appuie principalement sur :

- a) Le besoin important, évident et criant, qui existe dans la plupart des pays et notamment les pays francophones, en matière de formations utiles pour permettre aux personnes autistes une vie plus libre, plus équitable et plus épanouie, qui pourraient être dispensées par des éducateurs mais aussi et surtout par des familles ou des groupes de familles, grâce à la diffusion via Internet ;
- b) L'obligation de solidarité envers les personnes handicapées, énoncée dans la loi 2005-102 et rappelée par l'actuel Président de la République ;
- c) L'application "pour de vrai" de la CDPH, traité international ratifié par la France ("Pays des Droits de l'Homme"), et en particulier de son [Observation Générale N°7](#), qui – comme nous vous l'avons indiqué sans réaction de votre part – précise, en son point N°85 et tout particulièrement sa dernière phrase :

"85. Pour garantir le droit à l'éducation inclusive (art. 24), conformément à l'observation générale no 4 (2016) du Comité, sur le droit à l'éducation inclusive, les États parties devraient consulter et associer activement les personnes handicapées, y compris les enfants handicapés, par la voie des organisations qui les représentent, pour tous les volets de la planification, de la mise en œuvre, du suivi de l'application et de l'évaluation des politiques et lois relatives à l'éducation inclusive. L'éducation inclusive est essentielle à la participation des personnes handicapées telle que décrite au paragraphe 3 de l'article 4 et au paragraphe 3 de l'article 33. L'éducation permet aux personnes de s'épanouir et augmente les chances de

participation à la société, participation nécessaire pour garantir la mise en œuvre et le suivi de l'application de la Convention.

Les États parties devraient garantir que les établissements d'enseignement publics et privés consultent les personnes handicapées, et veiller à ce que l'opinion de ces personnes soit dûment prise en considération au sein du système éducatif."

- d) La gratuité de l'enseignement et de l'éducation.

3. Rappel de nos demandes de précisions concernant la disponibilisation gratuite et l'accessibilité indépendante de contingences temporelles ou géographiques pour vos formations en matière d'autisme, et questions complémentaires s'y rapportant

Nous invitons le lecteur à se reporter, en Annexe, aux extraits pertinents de nos conversations par courriel depuis décembre 2020.

Nous ne sommes pas parvenus à y trouver les informations souhaitées, donc nous tentons à nouveau de les préciser et de les clarifier ci-dessous.

3.1. Formation à distance

Grâce à la pandémie en cours, la plupart des gens acceptent enfin la collaboration ou la formation à distance (ce qui est fort simple), alors qu'auparavant ils s'accrochaient à la croyance selon laquelle il serait indispensable de "se voir en présentiel" (*laquelle tient notamment à certains "rites" non-autistiques, surtout tactiles, mais c'est un autre problème*).

Par conséquent, pourquoi ne pas généraliser cela, si ce n'est déjà fait ?

Etrangement, vos réponses – qui datent essentiellement de décembre 2020 et de janvier 2021 – ne semblent pas aborder cette possibilité : pourquoi ?

3.2. Enregistrement des webinaires et autres

Le fait de diffuser une conférence, une formation, un webinaire, uniquement "en temps réel", sans enregistrement, c'est-à-dire au bénéfice d'un "happy few" de quelques dizaines de personnes paraît (pardon) particulièrement surréaliste en termes d'efficacité et de "rentabilité"

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

(pour ce qui est de la diffusion du savoir).

C'est incompréhensible. Pourquoi une telle limitation ?

Il est si simple d'enregistrer, même avec un simple smartphone, et ensuite de publier sur des plateformes gratuites de partages de vidéos, en quelques clics : c'est ce que des millions de gens font chaque jour, c'est gratuit, et ce n'est pas compliqué...

Même en utilisant des moyens un peu plus sophistiqués ou "professionnels" que des smartphones, ce n'est ni difficile ni coûteux.

Donc la question c'est "pourquoi ?"...

Pourquoi ne pas faire une chose aussi simple et utile, qui potentiellement pourrait profiter à des centaines de milliers de personnes ?

Sachant qu'il est très difficile de se rendre en ligne lors du jour précis d'une conférence unique.

Des millions de choses complètement inutiles et superficielles sont enregistrées, diffusées et vues chaque jour, dans la plus grande facilité, donc pourquoi pas lorsqu'il s'agit de chose utiles ?

Et même si pour une raison "administrative" ou autre vous ne pouviez pas utiliser les plateformes vidéo bien connues, il ne serait pas difficile de faire réaliser cela pour vous.

Nous n'avons pas d'argent, mais nous pouvons faire cela pour vous gratuitement si vous voulez, c'est tellement facile...

Le motif de l'absence de réflexe d'enregistrement et de diffusion systématique c'est quoi ?

Est-ce parce que les gens ne payeraient plus pour voir ? C'est juste ça ??

Mais la "République Française", si magnanime, devrait pouvoir arranger ça, non ?

3.3. Gratuité et public visé

Nous ne comprenons toujours pas pourquoi ces formations, cours, conférences, ne sont pas gratuits pour tout le monde.

Pourquoi ajouter ainsi, artificiellement, des obstacles à la diffusion aux connaissances utiles, alors que tout est déjà si difficile dans le domaine du handicap et surtout de l'autisme, si durement et absurdement frappé par l'ignorance et les préjugés ?

Pourquoi ne pas rendre les "savoirs officiels" (quels qu'ils soient) disponibles à tous, grâce à la gratuité ?

Pouvez-vous nous donner ces informations (que nous vous avons déjà demandées), ou sinon nous indiquer précisément (lien Internet) où les trouver, SVP ?

L'accès au savoir devrait être gratuit, surtout lorsque cela permet de réduire le handicap, et ce d'autant plus lorsqu'il est délivré par un établissement public.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

L'imposition de "péages" est incompréhensible, paraît presque "mesquine", et réduit énormément l'audience, alors qu'à l'heure d'Internet et des smartphones, tout cela pourrait être diffusé très largement, facilement, et quasiment sans coût pour personne. Donc, quid ?

Même si ce n'est pas dans vos "missions", qu'est-ce que ça peut faire ?

Dans le monde il y a des millions de bénévoles qui font des choses alors que ce n'est pas leur "mission" et qu'ils n'en ont pas l'obligation.

L'heure est à la mutualisation des ressources, au partage, au troc, à la bonne volonté ; la marchandisation est dépassée, ne croyez-vous pas ?

3.4. Coopération internationale

Dans les pays francophones, en Afrique notamment (y-compris en Afrique du Nord), il y a beaucoup de familles "avec autisme" qui sont désespérées parce qu'elles ne trouvent rien au sujet de l'autisme, aucune information : c'est vraiment la misère à ce sujet, encore pire qu'en France... Donc elles seraient sans doute bien contentes d'accéder à des informations, même si celles-ci sont initialement destinées à des enseignants, ce n'est pas bien grave, et elles pourraient aussi s'organiser en collectifs de familles, dans les quartiers, les petites villes, par exemple avec un parent qui comprend bien le français et qui "puiserait le savoir à la source", c'est-à-dire grâce aux vidéos à faire comme suggéré plus haut, et qui donc se chargerait de le partager localement.

C'est d'ailleurs ce que nous aimerions faire avec le concept Autistance.org (sans moyens puisqu'aucun organisme n'aide les organisations d'autistes).

Nous avons interrogé à ce sujet votre très honorable et appréciée collègue, Madame Christine Philip, qui malgré son indéniable gentillesse et ses grandes compétences, n'avait pas paru spécialement enthousiasmée par l'idée (en tous cas nettement moins que les familles)...

Il semblerait qu'il y ait des questions de droits d'auteur, ou quelque chose comme ça ?

Pourriez-vous en dire plus ? Si oui, si c'est une question de coûts, pourquoi ne pas régler cela "en amont", en faisant en sorte que votre institut reçoive tout l'argent dont il a besoin, pour pouvoir enfin produire tout un "savoir francophone" qui serait très utile dans beaucoup de pays (y-compris en France car même ici la "misère culturelle" en matière d'autisme est redoutable).

Par la même occasion, cela ajouterait une petite couche au "prestige de la France" : la "République Française" adore ça, c'est une idée qui devrait plaire au MEAE, et justement la "coopération internationale" est bien prévue à l'article 32 de la CDPH.

(Notons cependant que la réponse de la France [CRPD/C/FRA/RQ/1](#) au Comité ne semble pas mentionner ce genre de choses, du moins pas suffisamment clairement (voir 33b), ce qui est dommage puisque c'est facile, peu coûteux et utile – on suppose ici que vos formations sont pertinentes, ce qui semble être le cas après avoir vu quelques clips de "Canal Autisme").

Dans l'attente et dans l'espoir de recevoir enfin les informations que nous demandons (peut-être maladroitement) depuis fin 2020, en vous priant de comprendre et de pardonner toute inadaptation ou tout désagrément, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre respectueuse considération.

L'Alliance Autiste



Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Annexe

Extraits de nos courriels et de vos réponses, de décembre 2020 à ce jour, concernant les sujets précis de la présente lettre

Le 08/12/2020, nous vous avons écrit ce qui suit par courriel :

"Nous nous demandons pourquoi ces formations sont payantes, alors que votre institut semble relever de l'enseignement public (?). Il reçoit peut-être déjà des subventions ?

Vous connaissez certainement la situation de pauvreté des personnes handicapées.

Vous voudrez peut-être avoir la gentillesse d'indiquer s'il existe une page ou une autre information publique permettant de mieux comprendre les motivations vous amenant à demander des participations financières, surtout dans le cas de collectifs ou de familles n'ayant pas du tout les moyens d'un tel luxe.

Nous penchons tout naturellement pour la solidarité, le partage et la diffusion du savoir et des enseignements utiles au plus grand nombre, ce qui rend incompréhensible l'introduction d'obstacles financiers, surtout pour un pays comme la France, censé aider les personnes handicapées (si l'on en croit les grands discours, la loi de 2005 et la ratification de la CDPH)."

Le même jour, vous avez eu la gentillesse de nous répondre :

"L'INSHEA forme essentiellement des enseignants qui souhaitent se spécialiser dans la prise en charge des personnes en situation de handicap. Nos formations sont gratuites pour eux puisque nous préparons à des certifications en convention avec l'éducation nationale. Par contre nous avons une offre de formation initiale (des masters) qui sont à ouverts à tous publics, mais qui nécessitent des droits d'inscription comme dans n'importe quelle autre université. Des bourses existent pour accompagner les personnes en formation. Concernant la formation continue elle est destinée aux entreprises qui envoient des personnels, dans le cadre de personnes en recherche d'emploi le cout est pris en charge par Pôle emploi.

Maintenant en dehors de cette offre nous produisons des ressources pour les enseignants et qui sont pour la plupart accessibles à tous type de handicap. Certaines en accès libre (voir Hal pour des productions scientifiques).

Notre appellation apporte peut-être de la confusion au regard des missions qui nous sont dévolues. En tout cas nous sommes vigilants par accompagner au mieux chaque personne au regard de son projet dans la mesure de ses capacités et de ses moyens si ce projet s'inscrit dans les missions qui sont les nôtres.

Concernant les offres de formation continue vous pouvez vous adresser à Mme Samia Figère en copie de cette réponse."

Le même jour (08/12/2020), notre réponse :

"Monsieur, merci beaucoup pour votre réactivité et vos explications.

Il y a des personnes handicapées et des familles (pas forcément toujours en France d'ailleurs) qui peuvent trouver divers intérêts dans certaines formations, certains cours, certaines conférences.

Je n'ai pas compris comment des entreprises peuvent envoyer des personnels dans le cadre de recherche d'emploi (puisque les personnels sont employés) (...).

Donc si l'on excepte les formations pour les enseignants, les masters, la formation continue et les ressources accessibles de manière permanente, est-ce qu'il existe (chez vous) des formations ou des cours qui correspondent à *"nous sommes vigilants par accompagner au mieux chaque personne au regard de son projet dans la mesure de ses capacités et de ses moyens si ce projet s'inscrit dans les missions qui sont les nôtres."* ?

Par exemple, si un cours est une "formation continue", mais que les personnes (handicapées ou leur famille, ou encore des aidants bénévoles) qui souhaitent y assister ne relèvent ni de Pôle Emploi ni d'aucune structure ayant les moyens de payer leur inscription, comment est-ce que ça se passe ?

L'idée générale est l'accessibilité aux ressources permettant de diminuer le handicap."

Notre rappel du 29/12/2020 :

"(...) A ce sujet, il est nécessaire de savoir si les formations que vous dispensez sont toutes enregistrées, ce qui permettrait d'avoir accès a posteriori à certaines d'entre elles, (...)"

Votre réponse du 30/12/2020 :

"Nous participons au cncph et accueillons des étudiants en situation de handicap dans nos formations master. Toutefois L'essentiel de notre offre de formation est à destination des enseignants / convention avec la dgesco.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Nous travaillons à la production de ressources accessibles à tous mais la plupart sont des supports d'accompagnement des enseignants. (...)"

La réponse de Mme Mauguin du 30/12/2020 :

"(...) S'agissant de l'accessibilité des contenus de formation, il s'agit d'un travail de longue haleine, toujours perfectible. Nos formateurs sont encadrés sur ce point par des collègues spécialistes du sujet et sont encouragés à suivre les formations que nous proposons sur l'accessibilité des documents word, pdf, PPT, vidéos... Quand nous le pouvons, nous sous-titrons nos vidéos en ligne et proposons des capsules d'interprétation en LSF. Nous sommes un des seuls établissements de l'enseignement supérieur spécialiste des déficiences sensorielles et nous avons de nombreuses ressources en ligne gratuites destinées à la formation des personnes malvoyantes ou aveugles, malentendantes ou sourdes (service des documents adaptés pour déficients visuels - SDADV, Ocelles).

Nos formations ne sont pas toutes enregistrées, mais nous avons pour objectif de proposer de plus en plus de formations en e-learning (ex: formation sur les avis et revendications de la communauté autiste par J[...] D[...], le 13 janvier prochain).

Nous essayons enfin de proposer des tarifs accessibles et adaptés à différentes situations, tout en veillant à conserver des ressources propres pour pouvoir nous maintenir à flot et poursuivre nos actions. (...)"

Votre réponse du 31/12/2020 :

"Nous vous avons répondu à plusieurs reprises et vous n'avez visiblement pas perçu quelles étaient nos missions.

Quoi qu'il en soit chez nous chacun fait de son mieux pour prendre en compte les différentes caractéristiques des publics à prendre en charge mais nous ne sommes qu'un institut de formation pour les enseignants ...

Êtes vous formateurs ou enseignants intéressés par suivre une formation ?

Nous ne sommes pas en capacité de tout mener de front au regard de l'ampleur de la tâche et notre équipe est déjà accaparé pour former autour de 3000 personnes , a ce jour on ne peut pas davantage les formes d'enseignement à distance étant très chronophage."

Notre réponse du 02/01/2021 :

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

"(...) Justement, concernant le webinaire de J[...] D[...], est-ce qu'il serait possible d'avoir accès à un enregistrement, a posteriori ?

(En ce qui me concerne je me vois mal assister à un webinaire en direct, même gratuitement, et je ne vois pas où serait le problème pour en diffuser l'enregistrement plus tard. Un peu comme avec les films de cinéma, même s'il fallait attendre 3 mois ou 6 mois, ce ne serait pas un problème. Je connais des familles en Afrique et dans d'autres pays, qui attendent toute la vie...)

En particulier, je ne comprends pas pourquoi c'est payant, puisque c'est fait à distance...

Comme je le disais au début, théoriquement il serait toujours mieux de faire profiter un maximum de personnes, y compris (francophones) dans d'autres pays.

Donc c'est cette sorte de limitation à quelques personnes, qui me paraît complètement incompréhensible...

Pourquoi faire payer, et pourquoi ne pas enregistrer et diffuser à tous ensuite ?

Pourquoi des limitations ? Le motif c'est quoi ?...

Si c'était des formations données par des organisations privées, on pourrait comprendre qu'ils aient des frais, mais l'INSHEA est public, donc pourquoi faire payer et limiter, alors que la formation est si importante, et qu'il y a tant d'injustices pour les personnes handicapées ?...

Pardon de le dire un peu abruptement (et pour les répétitions), mais c'est très incompréhensible....."

Notre rappel du 11/01/2021 :

"(...) Bonjour, je me permets de revenir vers vous pour vous redemander s'il y aura un enregistrement du webinaire dont vous avez parlé (de J[...] D[...]) le 13/01. (...)"

Notre rappel du 25/01/2021 :

"(...)

Toujours pas de nouvelles depuis un mois...

Est-ce qu'il y a un problème d'accessibilité ou autre ?

(...)"

Votre réponse du 31/01/2021 :

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

" Monsieur,

Vous devez comprendre que nos formations sont à destination des enseignants qui sont face à des élèves et que nous les délivrons sur commande de la dgesco. Nous sommes une toute petite équipe d'enseignant qui fait aujourd'hui tout son possible pour assurer ses missions. Nous sommes entré dans un process de transformation pédagogique pour mettre un maximum de supports en ligne mais cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique car tout notre petit mode est déjà accaparé par le quotidien. Nous tentons aussi de publier des éléments "accessible" pour les personnes ayant une déficience sensorielle ce qui prend encore plus de temps.

Comptant sur votre compréhension.

Bien à vous."

Notre réponse du 31/01/2021 :

" Monsieur le Directeur

(...)

Pour la compréhension des lecteurs et collaborateurs, je recopie ci-dessous vos deux réponses récentes reçues à des messages précédents (à titre individuel).

"MIKULOVIC Jacques <jacques.mikulovic@inshea.fr>

Dim 31/01/2021 17:44

À :

- Vous;
- MAUGUIN Murielle

Cc :

- FIGERE Samia

Ci-joint l'ensemble de nos productions en ligne support de certaines de nos formations. Certaines ne sont pas hébergées sur des sites que nous gérons.

(...)

Bien à vous et bonne lecture si cela peut vous être utile et que vous souhaitez intégrer l'une de nos formations.

<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>

• [La Lettre et les bulletins de veille thématiques INSHEA](#)

• Le portail HAL (*hyper article en ligne*) <https://hal-inshea.archives-ouvertes.fr/>

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

- Des sites:
- Ocelles: <https://ocelles.inshea.fr/fr/accueil>
- Accompagnement des enfants malades : <http://www.tousalecole.fr/>
- Formation à l'autisme: <https://www.autisme-en-ligne.eu>
- Magistere : <https://magistere.education.fr/>
- Ressources TSLA: <https://www.inshea.fr/fr/content/tsla-les-troubles-specifiques-du-langage-et-des-apprentissages>
- SDADV : Documents adaptés pour les déficients visuels
- Des Webdocumentaires
- Fonds documentaire : 400 DVD (*accessibilité en VOD en cours*)
- Documentaire sur le handicap en Haïti : 12x52 mn (*en cours de finalisation*)
- Canal U : Approche sociologique de l'inclusion :
- Reportage sur le Robot Nao : [Apprentissage des enfants autistes avec le robot NAO](#)"

(...)

Il me semble qu'il y avait aussi (il y a quelques années) des vidéos "canal autisme" en accès gratuit, apparemment très bien faites.

Je crois avoir compris ce que vous avez expliqué en décembre et rappelé aujourd'hui, à savoir que :

- vous êtes spécialisés dans la formation (notamment des enseignants) ;
- vous manquez de moyens ;
- vous ne pouvez pas tout faire ;
- votre personnel ne manque pas de bonne volonté et de compétences.

(...)

Je vous ai demandé en temps utile si vous pouviez enregistrer cette conférence, mais je n'ai pas reçu de réponse.

Nous croyons volontiers vos explications quant à vos difficultés et votre bonne volonté, cependant il n'était pas difficile d'enregistrer cette conférence, cela ne coûte rien, ni en temps ni en argent. (...)

Votre réponse du 01/02/2021 :

" Allez régulièrement sur ces liens , un évènement ouvert à tous par exemple...
<https://inshea.fr/fr/content/webinaire-aba-sciences-comportementales>"

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

**"Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement
que la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté,
une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité
à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.**

Eux, ils ont à croire en leurs rêves.

Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
- trop habitués aux normes - croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel." ¹

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020

¹ **Extrait vidéo** correspondant à cette déclaration (1"14") : https://www.youtube.com/watch?v=DyVwdg_nock

